



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, GUEDENET Brigitte, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, SERPINET Claude, BOUVIER Baptiste, REZKALLAH Habib

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, COMBEMOREL Mickael, GLEONEC Dominique, PINVIDIC Anne
M Claude SERPINET a été nommé secrétaire de séance.

2023D-050 Demande de subvention Conseil Départemental Aménagement
et réfection de la voirie communale Montée Champinet

Monsieur Gérard BECT, Maire, fait part au Conseil Municipal de la nécessité de la réfection et de l'aménagement de la chaussée de la voirie communale dite Montée Champinet.

Il indique que le revêtement est très endommagé par le ruissellement des eaux pluviales, par le passage des véhicules et notamment celui-des véhicules agricoles.

Il explique qu'il a fait chiffrer le montant des travaux et présente au Conseil Municipal les différentes propositions, et propose de retenir celles de la société MARCHAND pour un montant global estimé de 51 561.40 € HT

Il indique au Conseil qu'il convient de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre des aménagements routiers.

Il propose au Conseil le plan de financement suivant :

Coût total HT de l'opération en euros 51 561.40	%	100
Subvention Département 18 046.49	%	35
Autofinancement		
Ressources propres 33 514.91	%	65
Total Financement 51 561.40		100

Le Conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de M BECT et le plan de financement présenté

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des Aménagements routiers

CHARGE M le Maire des formalités inhérentes aux travaux envisagés

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 12 septembre 2023

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, GUEDENET Brigitte, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, SERPINET Claude, BOUVIER Baptiste, REZKALLAH Habib

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, COMBEMOREL Mickael, GLEONEC Dominique, PINVIDIC Anne
M Claude SERPINET a été nommé secrétaire de séance.

2023D-051- Adhésion groupement de commandes entre la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et ses communes membres pour l'accès aux services de logiciels libres de l'association Adullact.

Approbation du montant de la participation forfaitaire

Monsieur BECT rappelle au Conseil la séance du 31 Aout 2023, lors de laquelle la commune a validé l'adhésion au groupement de commandes avec la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône pour l'accès aux services de logiciels libres de l'association Adullact.

Il rappelle également que les tarifs relatifs à l'adhésion des communes devaient être définis ultérieurement comme indiqué dans la délibération du 31 août 2023.

Il indique qu'à ce jour, la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône propose aux communes une participation forfaitaire de 100 € par an.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer concernant le montant de cette participation forfaitaire annuelle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé

ACCEPTE le montant de la participation forfaitaire fixé à 100 € par an

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive de groupement avec mention du tarif annuel

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 12 Septembre 2023

Le Maire, Gérard BECT

